

## Printemps de la 9<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> édition- Saly, Sénégal - 1er juin 2025

### Atelier bourses scolaires & AESH

#### Compte-rendu synthétique de l'atelier

##### Présents

- **Hélène Conway Mouret**, sénatrice des Français établis hors de France
- **Mathilde Ollivier**, sénatrice des Français établis hors de France
- **Yan Chantrel**, sénateur des Français établis hors de France
- **Mélanie Vogel**, sénatrice des Français établis hors de France
- Représenté : **Karim Ben Cheikh** (équipe parlementaire)
- **Fwad Hasnaoui**, conseiller des Français de l'étranger à Annaba
- **Khadija Belbachir**, conseillère des Français de l'étranger à Rabat, membre de l'AFE
- **Anne Marie Liccioni**, conseillère des Français de l'étranger au Sénégal, Cap Vert et Guinée Bissau
- **Jackie Bertho**, conseillère des Français de l'étranger en Côte d'Ivoire et Liberia
- **Baptiste Heinz**, conseillère des Français de l'étranger en Côte d'Ivoire et Liberia, président du groupe Ecologie et Solidarité à l'AFE
- **Anna Maïga**, conseillère des Français du Mali, membre de la commission permanente des aides sociales
- **Boubou Sylla**, conseiller des Français de l'étranger de Mauritanie
- **Jacky Aubert**, conseiller des Français de l'étranger de Fès-Meknès-Oujda
- **Martine Rebecchini**, conseillère des Français de l'étrangère d'Agadir
- **Isabelle Frej**, conseillère des Français de l'étranger à Rabat, présidente de la CFE
- **François Boucher**, président de Français du Monde-adfe (FDM-adfe)
- **Bérangère El Anbassi**, vice-présidente FDM-adfe, membre de la Commission nationale des Bourses (CNB)
- **Stéphane Arnoux**, coordinateur général FDM adfe
- **Elodie Martellière**, présidente FDM-adfe Maroc
- **Marion Berthoud**, président FDM-Adfe Rabat
- **Mireille Ringot**, présidente FDM-adfe Essaouira
- **Joelle Boussard**, membre du bureau FDM-adfe Essaouira
- **Othman Touzani Idrissi**, président FDM-Adfe Tanger, président APE à Tanger
- **Malik Tine**, membre du bureau FDM-adfe Tunis

##### Introduction

Les participants et participantes à l'atelier sont des élus et membres de l'association Français du Monde-adfe, issus de la 9<sup>ème</sup> circonscription législative des Français de l'étranger. Chacun et chacune a l'expérience concrète des de siéger à des conseils consulaires de bourses.

En introduction au résumé synthétiques des échanges, il convient d'alerter sur le fait que tous ont constaté une campagne de bourses 2024-25 calamiteuse, du fait de l'introduction d'un nouveau logiciel de traitement des bourses dont l'interface a été compliqué à utiliser par les demandeurs et les postes consulaires.

Les retards de traitement des dossiers, les retards de notification, les retards de versement aux établissements ont fortement déstabilisé tout « l'écosystème du réseau AEFÉ » (parents, établissements, enfants, consulats).

## ■ LES DIAGNOSTICS

### 1. AESH : un engagement financier en deçà des objectifs de la généralisation de l'aide décidée en 2021 mais aussi des enjeux de formation et de pérennisation des AESH recrutés

L'ensemble des élus et des sections soulignent les énormes difficultés que posent le recrutement, la formation, le maintien en poste et le paiement des AESH. Il ne saurait y avoir d'école inclusive sans des AESH disponibles, formées et rémunérées, dans un cadre professionnalisant permettant des évolutions de carrières et une protection statutaire. D'une part le constat est unanime sur les difficultés de mise en œuvre des paiements des AESH par les services sociaux ; de nombreux retards -c'est un euphémisme de l'écrire-ont été constatés puisque les familles n'ont perçu les sommes dédiées qu'en fin d'année. Cette situation a contribué à les mettre en difficulté financière les familles boursières et dans bien des cas l'AESH, en attente de percevoir sa rémunération, a démissionné de son poste ou son contrat a pris fin, la famille n'étant pas dans la certitude de la rémunérer.

D'autre part, dans les familles en capacité de rémunérer leur AESH, la difficulté à trouver et recruter des AESH au bon niveau de compétences est réelle. Des programmes de formation ont parfois été montés (exemple de Rabat) avec l'appui direct de l'inspection pédagogique et parfois avec l'appui du STAFE mais les AESH formés ont peu à peu été attirés par des propositions de postes d'enseignement en primaire ou maternelle dans des établissements partenaires. L'absence totale de protection statutaire des AESH entretient une précarité totale de cette fonction et une déperdition des profils les plus compétents.

Enfin des évolutions néfastes ont été constatées dans le mode d'attribution des aides pour les AESH. De nouvelles instructions vont dans le sens de l'application d'un taux de handicap minimal pour déterminer si l'AESH est prise en charge par le service social. En deçà d'un certain niveau de handicap, elle ne serait plus versée. Cette décision a été notifiée en cours d'année à des familles bénéficiaires. Elle a des conséquences pour de nombreux enfants souffrant de TDAH ou de dyslexie (classés en dessous du seuil des 50%) et des familles boursières qui avaient avancé le salaire de l'AESH se sont vues informées tardivement (en avril 2025) qu'elles ne seraient pas remboursées !

### 2. Bourses scolaires : un système et une procédure d'examen à bout de souffle

Outre le propos liminaire qui a mis en lumière les conséquences des retards de paiements des bourses pour tout l'ensemble du système, direction d'établissement, familles boursières, gouvernance et projet pédagogique, l'année 2024-25 aura été marqué par une campagne de bourses chaotique, particulièrement longue qui a mis sous tension les familles bénéficiaires ou celles qui ont postulé à une bourse sans succès.

#### 2.1 Une procédure complexe, stressante, chronophage

**Demander une bourse est de l'avis des parents d'élèves devenu un « parcours du combattant ».** Ceux-ci finissent parfois par en déduire à tort ou à raison une volonté directe de les « éliminer » du système, faisant naître un sentiment d'injustice, de frustration voire de colère. En 2024-25, les décisions de CCB2 ont été délivrées très tard, en décembre voire janvier, les recours gracieux ont été demandés pour début février avant que le délai ne soit étendu à fin mars, sans pour autant notifier systématiquement les familles. Dans certains postes consulaires, les examens des dossiers ont abouti à des baisses de quotité à revenus constants pour certaines familles sans qu'elles ne puissent comprendre la raison. Les attendus des recours gracieux sont souvent mal compris.

Au cours de la discussion de l'atelier **les élus consulaires constatent qu'ils ne disposent pas du même niveau d'information de la part du poste diplomatique dans chacune des circonscriptions consulaires.** Qui plus est les informations synthétiques dont ils peuvent disposer ne leur permettent pas d'avoir une analyse efficace du dossier. Les élus n'ont pas une synthèse accessible des motifs d'alerte ou de vigilance qu'émet le service social du consulat sur un dossier en particulier ni l'historique de la famille. Les familles boursières à forte quotité qui n'ont pas perçu de bourses l'année suivante ne font pas l'objet d'un signalement spécifique aux élus pour qu'une décision délibérée et éclairée puisse avoir lieu. Certaines mentions défavorables sont portées par les consulats sur des cas individuels sur lesquels un vote favorable du conseil consulaire a eu lieu.

**Le doute ne profite pas aux familles.** Lors de recours gracieux, certains élus interviennent auprès de l'AEFE en confirmant un soutien et leur certitude de la bonne foi des familles mais ils ont l'impression que l'issue du recours gracieux repose exclusivement sur la mention des consulats dont certaines peuvent leur paraître non fondée factuellement, non démontrée et entraînent des conséquences extrêmement lourdes pour les familles et en premier lieu pour les enfants. Dans trois circonscriptions consulaires, Casablanca, Tunis et Marrakech les élus et représentants associatifs relèvent des cas de déscolarisation et des pratiques fréquentes des établissements EGD de déscolarisation en cours d'année.

**Le reste à charge n'est pas clairement calculé.** Enfin il est difficile pour les élus d'évaluer le niveau d'effort demandé à une famille pour le paiement des droits de scolarité des enfants étant donné l'absence de l'estimation du reste à charge par rapport au revenu des familles. Pour la plupart des élus et représentants, ce reste à charge / revenu devrait être l'indicateur sur lequel peut se fonder des décisions justes et équitables du conseil consulaire lorsqu'il examine un cas particulier. Les participants estiment que cet indicateur devrait également être central lors de l'examen des dossiers par le service social.

## 2.2 Des instructions de bourses inadaptées ou dépassées

**Apprécier les revenus sur une période de plusieurs années pour éviter les évictions brutales.** Certains paramètres de l'instruction des demandes de bourses sont particulièrement flous et controversés. Les revenus pris en compte sont ceux de l'année N-1, sans appréciation sur la qualité, la pérennité de ces revenus. Lorsque certaines familles perçoivent des revenus exceptionnels une année, la conséquence sur leur quotité de bourses l'année suivante est immédiate. Ces familles boursières donc de facto modestes ne peuvent bénéficier de l'effet d'aubaine d'un héritage ou par exemple de la perception par une femme célibataire des arriérés de pension non payés, réglés par un conjoint indélicat après jugement. L'aide familiale ponctuelle pour l'achat ou renouvellement d'un véhicule par exemple est décomptée dans les revenus comme s'il s'agissait d'un revenu pérenne alors qu'il s'agit parfois d'un

bien de consommation qui permet par exemple le maintien d'une activité professionnelle importante pour les revenus du foyer. Enfin certains revenus sont perçus sous des statut assez précaires (missions, CDD voire autoentrepreneuriat) et ne sont pas aussi stables que des revenus perçus avec la protection d'un contrat à durée indéterminée.

### 2.3 Le mode de calcul de l'IPPA contesté

L'IPPA a été au cœur des débats et notamment **la dernière révision de l'indice qui a abouti à des baisses de quotité pour les familles de classes moyennes qui bénéficient de quotité inférieure à 80%**. Les élus et associations observent qu'une part grandissante des familles boursières à revenus moyens ont connu des quotités en baisse en conséquence des révisions inexplicables de l'indice alors même que le niveau des frais de scolarité a progressé et que l'inflation dans de très nombreux pays a été importante, plus importante qu'en France dans la plupart des pays. L'IPPA est décorrélé de la progression observée des frais de scolarité dans les établissements du réseau.

### 2.4 Scolaide : atout ou boulet ?

**Le nouveau logiciel mis en place par l'AEFE a été au centre de toutes les critiques relevées** depuis les postes consulaires qui le jugent lent, peu pratique, fastidieux. A priori le logiciel permet au niveau d'avoir une vision complète du dossier et de ses pièces au niveau de la direction des aides à la scolarité de l'AEFE. Mais les lenteurs observées de la procédure de notification des attributions de bourse ont été mis sur le compte de ce nouveau logiciel. La situation semble perdurer plusieurs mois après la mise en place. **Aucun compte-rendu détaillé** n'existe permettant aux élus et associations d'apprécier les difficultés auxquelles font face les utilisateurs et les postes consulaires.

## 3. L'extension du réseau vers les publics français

Outre les bourses scolaires dont la fonction est de garantir aux familles françaises modestes de pouvoir scolariser leurs enfants dans l'enseignement français, de nombreux participants ont tenu à souligner que l'extension du réseau d'enseignement français se fait avant tout par le dynamisme et la volonté des communautés françaises et des parents d'élèves.

**3.1 Des écoles à gestion APE de + en + laissées pour compte.** Les processus de créations puis homologations des établissements peuvent être longs et fastidieux et l'aide à l'homologation dispensée par l'AEFE est de moins en moins gracieuse y compris pour les écoles à gestion parentale.

**3.2 Là où le réseau est faible, le CNED se refuse à être un relais.** Néanmoins dans certains pays ou certaines circonscriptions consulaires les possibilités d'extension sont limitées par des contextes politiques ou institutionnels et de nombreuses familles ne peuvent accéder aux établissements qui sont saturés. C'est notamment le cas en Algérie (un seul EGD avec deux démembrements ; 1 école homologuée), pays dans lequel un réseau d'écoles de programme français de 22 écoles a été purement et simplement fermé sur volonté des autorités algériennes. **Par ailleurs depuis deux ans le CNED a purement et simplement fermé l'accès au « CNED réglementé » pour tous les publics y compris les enfants français à l'entrée de cycle** (quid des neos inscrits ? comment font-ils ?)

**3.3 Les budgets immobiliers de l'AEFE ont du mal à suivre.** Certains poles EGD saturés ont dû attendre longtemps pour voir enfin des projets immobiliers d'extension émerger pour proposer une

offre à la hauteur en nombre de place (Tanger, Marrakech, Nouakchott) la pression sur les établissements scolaires est très grande. Une bonne partie des extensions immobilières si ce n'est la totalité est financée par les frais de scolarité (augmentés à cette occasion).

**3.4 Des vulnérabilités chez les écoles partenaires.** Enfin en Côte d'Ivoire les élus ont constaté les fragilités des établissements partenaires eu égard au statut de leur emprise foncière. Souvent les titres sont au nom de propriétaires privés et la pérennité de la location n'est pas assurée notamment en cas de succession car la valeur des terrains a énormément progressé. Cette situation est en mesure de déstabiliser fortement l'offre d'enseignement français dans ce pays.

## **SYNTHESE & PROPOSITIONS**

### **Résumé des constats**

- Retard de paiement des bourses aux établissements qui remet en cause l'ouverture des établissements en forte demande ;
- Formation et statut des AESH problématiques ;
- Manque de prise en charge multidimensionnel de l'accompagnement du handicap, compétences manquantes (psychologue...)
- Problème de délation dans les CCB et pratique de la suspicion, des instructions de dossiers qui se font « à charge » sans prendre en compte l'intérêt des enfants ;
- Problème des familles sorties du bénéfice de la bourse une année puis réintégrées qui ont une dette envers l'AEFE dont on sait qu'elles ne peuvent s'acquitter ;
- Aucun bilan de la baisse du nombre de familles boursières n'a été fait ;
- La capacité de développement et croissance des EGD : enveloppe immobilière réduite donc établissements saturés par la demande dans certains cas ;
- Problème du montage / foncier chez certains partenaires : fragilité du réseau partenaire (Cote d'Ivoire);
- Compétitivité des établissements AEFE : frais de scolarité trop haut incitent à des stratégies de contournement vers le privé dans certains pays, baisse de la demande dans les zones concurrentielles (Maroc) ;
- Accompagnement post-BAC défaillant pour les études en France ;
- Problème de l'utilisation des moyens du réseau (inspections au service des homologations et non de la qualité du réseau) ;

### **PROPOSITIONS**

- Arrêt de la stratégie cap 2030 pour une réflexion sur les cibles de l'extension du réseau (en termes géographiques mais aussi en termes de publics cibles et de mixité sociale) ;
- Mettre en place des indicateurs de mixité sociale (quid de l'IPS à l'étranger ?) ;
- Révision des instructions de bourses pour prendre en compte la nature des revenus et leur stabilité dans le temps ;
- Rendre des décisions de bourses valables pour des cycles scolaires entiers pour rassurer les familles ;

- Protéger réglementairement les bourses scolaires par un décret ministériel actant les critères d'attribution ;
- Intégrer le calcul du reste à charge en fonction des revenus des foyers dans les critères d'attribution ;
- Signaler particulièrement tout refus de bourse concernant une famille boursière à 100% ou forte quotité aux élus et à l'AEFE ;
- Construire un budget des bourses qui parte d'une évaluation des besoins et non pas d'une logique d'enveloppe limitative